



***The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library***

**This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.**

**Help ensure our sustainability.**

Give to AgEcon Search

AgEcon Search  
<http://ageconsearch.umn.edu>  
[aesearch@umn.edu](mailto:aesearch@umn.edu)

Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

# L'accord de Marrakech : du conflit à la coopération entre l'Union Européenne et les États-Unis

Madame Hélène Delorme

## Résumé

La coopération euro-américaine est la caractéristique géopolitique majeure de l'après Uruguay round. Avec des procédures informelles, elle couvre l'ensemble des problèmes posés par l'application de l'accord agricole de Marrakech. Ce rapprochement traduit la similitude de situation des économies agricoles américaines et européennes. Mais son avenir reste incertain : l'alliance euro-américaine est fragile, reposant sur un compromis partiel exclusivement centré sur la réduction et l'homogénéisation des politiques agricoles nationales. Entre cartel et concurrence, les Etats-Unis et l'Union européenne restent sans projet nouveau d'organisation des marchés agricoles internationaux.

## Abstract

The major geopolitical characteristic of the aftermath of the Uruguay Round is the existence of an Euro-American cooperation. Through informal arrangements, it covers all the practical problems arising from the Marrakech agricultural agreement enforcement. This reconciliation is a consequence of the similarity of agricultural situations on both sides. But its future is still uncertain. Because it is founded on a partial compromise, only centered on the homogenization of national agricultural policies, the US/EC alliance is fragile. Between cartel and competition, both the US and the European union are deprived of any new project regarding the world agricultural markets organization.

## Citer ce document / Cite this document :

Delorme Hélène. L'accord de Marrakech : du conflit à la coopération entre l'Union Européenne et les États-Unis. In: Économie rurale. N°226, 1995. pp. 31-34;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1995.4719>

[https://www.persee.fr/doc/ecoru\\_0013-0559\\_1995\\_num\\_226\\_1\\_4719](https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1995_num_226_1_4719)

Fichier pdf généré le 26/03/2019



# 'accord de Marrakech : du conflit à la coopération entre l'Union Européenne et les États-Unis ?

**S**i l'on admet qu'à l'échelle internationale comme dans le cadre national, les marchés agricoles sont par nature des marchés instables, qui ne trouvent leur équilibre que si la puissance publique intervient pour adapter une offre toujours concurrentielle à une demande rigide, la question à poser est celle de la nature de l'accord agricole de Marrakech. Cet accord qui, en avril 1994, met fin à l'Uruguay round n'est-il qu'une trêve dans la guerre commerciale ? Ou est-ce un compromis politique, susceptible de mettre fin à la crise des marchés agricoles internationaux et de déboucher sur un nouveau système d'échange international structurant de manière neuve et stable les relations entre pays échangeurs et produits échangés ?

Pour proposer quelques éléments de réponse à cette question, nous centrerons l'analyse sur la coopération euro-américaine qui ne se dément pas depuis l'accord passé à Bruxelles en décembre 1993 et apparaît comme la caractéristique géopolitique majeure de l'après Uruguay round. Nous examinerons les formes de cette coopération, avant de nous interroger sur les perspectives qu'elle ouvre en analysant les facteurs qui la rendent possible, puis le contenu de l'accord qui la sous-tend.

## Une coopération informelle mais large

Après avoir paralysé la négociation agricole du GATT par leur querelle, les Etats-Unis et l'Union européenne vont-ils dominer son application par leur alliance ? Les formes que prend leur coopération depuis décembre 1993 permettent de le penser.

Certes, cette coopération ne s'inscrit pas dans un cadre institutionnel contraignant mais utilise les voies et moyens de la "diplomatie commerciale" chère à l'administration Clinton. Elle repose principalement sur les rencontres périodiques qui, depuis la création de la CEE, permettent aux responsables des relations économiques extérieures de la Commission et des administrations américaines concernées d'examiner les questions commerciales d'intérêt commun. En février 1994, un « système d'avertissement précoce », déjà évoqué en 1993, est mis en place pour identifier et traiter rapidement les questions bilatérales susceptibles de dégénérer en conflits commerciaux. Quel que soit son impact réel dans l'avenir, cette décision témoigne d'une volonté, affirmée surtout du côté américain, sinon d'institutionnaliser en tout cas de renforcer le dispositif de coopération commerciale pour en améliorer l'efficacité.

Pour être informelle, la coopération n'en couvre pas moins un large champ qui s'étend à l'ensemble des questions que soulève la mise en œuvre de l'accord agricole de Marrakech. Les questions bilatérales d'abord, qui depuis 1993 ne donnent plus lieu à contentieux ni à menaces de représailles mais sont réglées par des discussions à l'amiable. Les effets du rapprochement euro-américain s'observent tant sur les dossiers déjà ouverts (comme celui de la politique oléagineuse européenne où les modalités d'application aux petits producteurs européens du plafonnement des surfaces prévu par l'accord de Blair House sont en cours de discussion) que sur les dossiers potentiellement litigieux (comme celui de la nouvelle organisation européenne du marché de la banane, où les Etats-Unis ont choisi, pour le moment, de ne pas se joindre à la plainte déposée par cinq pays d'Amérique centrale bien que soient en jeu les intérêts d'une de leur firme installée dans un de ces pays).

La coopération est tout aussi manifeste dans le domaine des relations multilatérales où les Etats-Unis et l'Union européenne se comportent désormais plus souvent en alliés qu'en concurrents. Trois dossiers sont particulièrement représentatifs de ce nouveau cours. Les deux premiers concernent les négociations commerciales avec les autres pays membres du GATT ou candidats à la nouvelle Organisation mondiale du commerce (OMC). Ainsi, entre décembre 1993 et avril 1994, les deux ensembles se sont-ils entendus pour faire pression sur le Japon afin qu'il améliore son offre d'accès au marché, notamment dans le secteur des vins qui intéresse beaucoup les exportateurs européens.

Une concertation analogue s'observe dans la négociation sur la réintroduction dans l'OMC de la Chine, membre fondateur du GATT sorti en 1950. Tout pays candidat au GATT est tenu en effet de payer un « ticket d'entrée » : le nouveau venu bénéficiant, du fait de l'application de la clause de la nation la plus favorisée, des baisses de tarifs consenties par les autres participants, doit accorder des compensations commerciales équivalentes et mettre aux normes du GATT ses réglementations internes et commerciales. Face à la Chine, l'Union européenne est apparemment plus conciliante, puisqu'elle se montre prête à accorder une phase de transition pendant laquelle le candidat adapterait ses réglementations tout en jouissant des avantages du GATT, alors que les Etats-Unis entendent que toutes les obligations découlant de la négociation soient satisfaites avant l'adhésion au GATT. Mais la différence avec les Etats-Unis n'est que « tactique », selon le porte-parole du responsable européen pour les relations économiques extérieures. Et de fait, l'Union européenne, handicapée par ses divisions sur la politique asiatique (Le Monde, 28 février 1995), s'est alignée jusqu'ici sur la position dure des Etats-Unis.

Sur les questions institutionnelles enfin, la convergence entre les Etats-Unis et l'Union européenne, qui traduit cette fois un choix commun, est si nette que l'on peut parler de renversement d'alliance, les Etats-Unis n'hésitant pas à se démarquer de leurs anciens alliés du groupe de Cairns. Les pays de ce groupe défendent une conception extensive du Comité de l'agriculture à instituer dans le cadre de l'OMC. Le concevant comme une instance de suivi des politiques agricoles dans leur ensemble, ils entendent que lui soient fournies les données sur la totalité des mesures gouvernementales dans le secteur, que celles-ci concernent ou non les engagements pris par les participants à l'Uruguay round. L'Union européenne et les Etats-Unis, invoquant des considérations d'efficacité, défendent pour leur part une conception étroite de cet organisme qu'ils veulent cantonner à l'examen de l'application des accords *stricto sensu*. Les informations à lui fournir, comme sa compétence, devraient donc se limiter aux données nécessaires pour apprécier si les engagements pris en matière de soutien interne, d'accès au marché et de subvention aux exportations sont satisfais.

A l'évidence ce débat institutionnel renvoie à des conceptions différentes de l'évolution des politiques agricoles. Tandis que les pays du groupe de Cairns, qui subventionnent peu leurs agricultures, s'efforcent de gagner les moyens d'obliger les Etats-Unis et l'Union européenne à poursuivre la libéralisation de leurs politiques agricoles, ces derniers se rejoignent pour limiter le droit de regard sur leurs interventions et conserver ainsi le contrôle du rythme et des modalités de la soumission de leurs producteurs aux "signaux du marché" international.

### **Une alliance « naturelle »**

Vue sous l'angle des facteurs qui la rendent possible, l'alliance euro-américaine apparaît à bien des égards comme une alliance « naturelle » qui n'exprime pas seulement un rapprochement circonstanciel mais traduit la similitude de situation de leurs économies agricoles. On ne peut négliger bien sûr l'impact du raffermissement des cours internationaux au cours de la campagne 1993-94 : plus encore que les décideurs de la politique interne, les négociateurs commerciaux internationaux sont sensibles aux évolutions de la conjoncture qui, en l'occurrence, tendent à atténuer la concurrence et donc les occasions de conflit. Les facteurs structurels paraissent cependant peser plus lourdement et plus fondamentalement. Les agricultures de l'Union européenne et des Etats-Unis affrontent en effet la même crise qui, dans ses deux dimensions - externe et interne -, pose des problèmes analogues et conduit à des solutions voisines.

Sur le plan externe, la crise résulte du retournement du marché international dont la croissance, à partir de 1982, se ralentit fortement et même devient négative certaines années (GATT, 1993). Aux effets de la récession économique de la première moitié des années 1980 dans les pays industriels s'ajoutent ceux de la crise de la dette qui constraint les pays en développement et d'Europe de l'est à réduire leurs importations agro-alimentaires. L'Union européenne et les Etats-Unis, qui, dans les années 1970, avaient réussi à compenser la saturation de leurs marchés internes par l'expansion extérieure, subissent fortement le contrecoup de ce retournement.

S'ils restent les deux premiers exportateurs mondiaux (avec chacun 13 % des exportations agro-alimentaires mondiales en 1992, GATT, 1993), la défense de leur part de marché implique des subventions croissantes, soit directement à l'exportation, soit indirectement sous la forme de paiements aux agriculteurs pour compenser la baisse des prix de marché. Les résultats mitigés comme le coût de la guerre commerciale ouverte contre la PAC en 1985, vont convaincre les Etats-Unis qu'une coopération pourrait être plus avantageuse : ne se heurtent-ils pas, comme l'Union européenne, à la concurrence de plus en plus vive que leur font les exportateurs comme ceux du groupe de Cairns, dont les agricultures plus flexibles (coûts fixes bas) supportent mieux l'instabilité des marchés internationaux (GATT, 1987-88) ?

Sur le plan interne, les analogies sont encore plus marquées. En Europe comme aux Etats-Unis, la crise est d'abord économique et manifeste l'essoufflement du modèle intensif. En effet malgré une augmentation considérable des budgets de soutien (OCDE, 1994), la détérioration des revenus agricoles se poursuit dans les deux ensembles et y provoque un ralentissement des investissements. Ce que l'OCDE qualifie de « déclin relatif général de la part de l'agriculture dans la formation brute de capital fixe » (OCDE, 1990, p. 28) fait perdre au secteur agricole la fonction économique centrale d'entraînement de la croissance industrielle qu'il remplissait antérieurement. Cette évolution va d'autant plus contribuer à mettre en cause les politiques agricoles que la crise est aussi sociale et politique. L'accumulation rapide des travaux de l'OCDE sur le développement rural est un signe parmi d'autres des inquiétudes et des remises en cause que suscite des deux cotés de l'Atlantique l'incapacité des politiques agricoles qui perdent leur légitimité, à contrôler la concentration de la production et des revenus, et à assurer une occupation du territoire homogène et respectueuse des milieux naturels. Dans les deux ensembles, ceci contribue au procès de politiques au regard de l'opinion publique et même des nombreux agriculteurs qu'elles marginalisent.

Un troisième facteur est favorable à la coopération entre l'Union européenne et les Etats-Unis : il tient à l'homogénéisation des techniques de soutien qui se produit à la faveur des réformes mises en œuvre depuis le milieu des années 1980. Dans un premier temps, sont introduits (étendus dans le cas des Etats-Unis) des mécanismes de contrôle de l'offre. Puis les Etats-Unis adoptent en 1985 les subventions directes à l'exportation, principal instrument de stabilisation des marchés utilisé jusqu'alors par la PAC. Paradoxalement, l'Uruguay round consolidera cette évolution puisque dans l'avenir les subventions à l'exportation deviendront, dans le cadre évidemment des engagements pris au GATT, un instrument durable de la politique américaine : le Farm Bill de 1995 prévoit d'autoriser jusqu'en 2001 les programmes de subvention à l'exportation introduits en 1985 et d'élargir leur utilisation en levant l'obligation de les employer exclusivement contre les pratiques commerciales « déloyales » (Hanrahan and Jurenas, 1995). En mai 1992, lors de la réforme de la PAC, l'Union européenne adapte à son tour sa réglementation en s'inspirant de celle des Etats-Unis : elle réduit ses prix et leur soutien et augmente les paiements directs aux agriculteurs (pour les céréales, les oléagineux, les viandes bovine et ovine). Cette réforme, parce qu'elle devrait réduire les surplus exportables de céréales et d'oléagineux de l'Union européenne (OCDE,

1994), crée un climat propice à la coopération avec les Etats-Unis, traditionnellement au premier rang sur ces marchés. Il faut enfin mentionner parmi les facteurs structurels qui contribuent au rapprochement euro-américain l'appartenance au GATT. Comme toute organisation internationale, le GATT remplit en effet une double fonction pour les pays qui y participent. Il est d'abord un instrument au service des intérêts « égoïstes » des nations. Ainsi, dans la négociation agricole de l'Uruguay round, chaque pays participant s'est efforcé de défendre des solutions conformes aux objectifs de sa politique agricole. Si la priorité des Etats-Unis était clairement d'élargir leurs marchés extérieurs, l'Union européenne s'est montrée plus partagée, ses membres importateurs nets se montrant avant tout soucieux de conserver les moyens de protéger une agriculture à fonction sociétale (comme l'Allemagne) ou de limiter le coût de l'alimentation (comme les pays d'Europe du sud), et ses membres exportateurs nets cherchant à sauvegarder leurs places sur les marchés des produits de base (comme la France) ou des produits transformés (comme les Pays-Bas ou le Danemark) (Delorme, 1994).

Le GATT est par ailleurs un vecteur de solidarité par lequel les pays participant prennent conscience de leurs intérêts communs et élaborent les compromis susceptibles de les satisfaire. Cette fonction systémique s'est exercée à l'Uruguay round par deux mécanismes. Le premier tient au caractère global de la négociation qui a obligé à évaluer le dossier agricole au regard des enjeux du cycle dans son ensemble. Résultant des stratégies des Etats-Unis et du groupe de Cairns, qui ont fait du succès de la négociation agricole la condition de l'aboutissement des autres dossiers discutés, cette globalisation a fortement incité l'Union européenne (et les pays peu intéressés par le dossier agricole comme le Japon) à assouplir leur position et à tenir compte des points de vue de leurs partenaires.

Le second mécanisme, plus subjectif, résulte de la conviction de plus en plus partagée que, pour le secteur agricole comme pour les autres, l'internationalisation des échanges et l'intégration des économies obligent à des solutions multilatérales, sauf à accepter la montée des protectionnismes et l'approfondissement de la crise actuelle. L'analyse de Peter Sutherland, directeur général du GATT, faisant fonction de directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), est révélatrice de cette conviction quand elle affirme que la création de l'OMC « constitue la reconnaissance que les structures multilatérales plutôt que les stratégies de bilatéralisme ou d'unilatéralisme sont la meilleure manière de mettre de l'ordre » dans les relations commerciales internationales (cité par Agro-Monde Service, 13 février 1995). Mais pour faire prévaloir quel « ordre » international, fondé sur quelle structure de marché ? Pour répondre à cette question, il faut analyser le contenu du compromis agricole.

## Un compromis partiel

En cohérence avec la vogue des théories néo-libérales qui a présidé à l'ouverture et au déroulement de l'Uruguay round, l'accord agricole de Marrakech se concentre exclusivement sur la diminution et l'homogénéisation des politiques agricoles nationales, appelées à se conformer à une norme commune fondée sur la réduction des soutiens des prix et le passage à des politiques associant contrôle de l'offre et paie-

ments directs « découpés » (Delorme, 1993). Il ne comporte en revanche aucun mécanisme pour coordonner ces politiques sur le marché international et y assurer la stabilité des cours. S'il autorise sans limite les aides alimentaires, c'est sans prévoir de clause garantissant que ces interventions contribuent à la stabilisation des prix internationaux, à l'amélioration de la sécurité alimentaire dans les pays receveurs, à la croissance de la production enfin.

Il faut noter l'inversion des priorités par rapport à la démarche suivie au lendemain de la seconde guerre mondiale pour constituer sous l'hégémonie américaine un système international de commerce agricole. Alors la coordination se concentrait sur le marché international. Tandis que le GATT autorisait les protectionnismes nationaux dans le secteur agricole, la stabilisation des cours internationaux était assurée par des accords de produit avec, au cœur du dispositif, l'accord blé de 1947 et ses fourchettes de prix qu'importateurs et exportateurs s'engageaient à respecter dans leurs transactions (Tubiana, 1993). Ce dispositif stabilisateur, appuyé pour l'essentiel sur la politique américaine de stockage et d'aide alimentaire, a bien fonctionné entre 1950 (après la flambée des prix déclenchée par la guerre de Corée) et 1968 où les prix internationaux des céréales sortent pour n'y plus revenir de la fourchette fixée par l'accord (CIB, 1974). En effet, l'autonomie laissée aux politiques nationales débouche, à la fin des années 1960, sur des contradictions qui, conjuguées après 1972 aux effets des crises monétaire et économique, vont déséquilibrer les marchés agricoles internationaux et détruire la régulation américaine. Dans les années 1970, la tentative faite par l'administration Carter de renouveler cette régulation en la multi-lateralisant échouera, les pays industriels comme les pays en développement ne se montrant pas prêts à en supporter les disciplines ni le coût (Chabert, Delorme, 1981).

L'accord de Marrakech s'inspire d'une conception nettement plus libérale. Le scénario sur lequel il repose postule que le retour à une concurrence « loyale », par la diminution des subventions à l'exportation, l'augmentation de l'accès aux marchés importateurs, la baisse et la restructuration des soutiens internes, assurera l'assainissement des cours internationaux à des niveaux économiquement significatifs (le coût de production des zones les mieux dotées) ainsi qu'une relance de la spécialisation agricole favorable à la croissance économique de tous les échangeurs et donc à l'augmentation de la demande alimentaire solvable.

Ce cadre libéral, parce qu'il suscite autant d'occasions de conflit que de coopération, révèle et entretient la fragilité de l'alliance euro-américaine que l'on peut, avec le ministre français chargé des Affaires européennes, interpréter de manière restrictive comme une « paix armée » (cité par AgroMonde Service, 16 décembre 1994). Que peut-on en attendre ? Si l'on ne peut exclure une reprise des échanges, de la production et de la consommation des produits agro-alimentaires, on peut prédire avec certitude qu'elle se fera dans une instabilité forte qui tendra à marginaliser les pays, régions et producteurs les moins bien dotés.

Deux scénarios sont envisageables, moins exclusifs que séquentiels. Dans le premier, les Etats-Unis et l'Union européenne se constituent en cartel pour faire monter les prix internationaux. L'accord de Marrakech leur en donne les moyens. Suite à l'accord de Bruxelles de décembre 1993, il autorise d'abord les aides directes si elles sont conditionnées

par des mesures de contrôle de l'offre. Il permet ensuite d'administrer les échanges, par les quotas tarifaires prévus pour assurer l'accès minimum à l'importation, par le contingentement des subventions à l'exportation. Si l'on ajoute qu'un grand nombre d'agriculteurs américains et européens soutiendrait cette option dans la mesure où elle s'accompagnerait de prix ou d'aides directes sauvegardant leur revenu, on peut envisager que les deux grands chercheront à "mettre de l'ordre" dans leurs zones respectives et entre celles-ci, par des politiques de contrôle de l'offre et de répartition des marchés entre leurs fournisseurs et entre eux.

Cette option présente la difficulté d'être par nature instable car, les produits agricoles n'étant pas des produits rares, la hausse de leurs prix incite les producteurs extérieurs au cartel à entrer dans la branche ou à développer la production de substituts. Le risque de retour à la pléthora et à la détérioration des prix est donc élevé si aucune mesure n'est prise pour assurer parallèlement une augmentation de la demande solvable. Or l'accord de Marrakech reste très allusif sur l'aide aux pays en développement et d'Europe de l'est, toujours conditionnée à la mise en œuvre de programmes d'ajustement structurel et en pratique de plus en plus remise au secteur privé. Les écarts de croissance déjà observables entre ces pays témoignent que le secteur privé investit dans les secteurs les plus rapidement rentables et dans les pays les mieux dotés sur les plans naturel et social et laisse tomber les autres.

Un second scénario prévaudra donc vraisemblablement (ou se combinera avec le premier), où les Etats-Unis et l'Union européenne joueront le jeu de la concurrence "loyale" sur la base des engagements pris à Marrakech. Peut-on être aussi optimiste que les négociateurs du GATT face à ce scénario? Examinons les trois principaux effets bénéfiques qui sont attendus de l'accord agricole.

L'amélioration des prix internationaux est le premier avantage escompté. Vraisemblable à court terme du fait de la diminution des subventions à l'exportation, cette amélioration est plus problématique à moyen terme. Les marchés agricoles étant très concurrentiels, les prix internationaux devraient en effet répercuter les gains de productivité et donc poursuivre leur mouvement de baisse séculaire, avec en outre de forts à coups conjoncturels dus à l'absence de mécanismes multilatéraux d'adaptation de l'offre à la demande.

Tout aussi problématique paraît une relance de la spécialisation assurant une répartition plus harmonieuse de la production. D'une part, les Etats-Unis et l'Union européenne conserveront (ainsi que les autres pays industriels) des moyens de soutien de leurs agricultures incomparablement supérieurs à ceux des pays d'Europe de l'est et surtout des pays en développement. Certes ces derniers sont astreints à des baisses de leurs aides inférieures des deux tiers à celles que doivent consentir les pays industriels. La correction paraît faible quand on rappelle que les aides à l'agriculture recensées par le GATT atteignent, en 1994, 150 milliards de dollars dans les 21 pays de l'OCDE, contre 19 milliards dans la centaine de pays en développement et 4 milliards en Russie et dans les pays d'Europe de l'est. D'autre part, ces écarts de soutien devraient se perpétuer. Le modèle de politique agricole retenu par l'accord de Marrakech, fondé sur l'ajustement par les quantités et les aides directes n'est-il pas complètement inadapté aux structures et aux économies des pays en développement? Cette technique de soutien suppose, pour être acceptable budgétairement, économiquement et socialement,

que les agriculteurs soient peu nombreux, relativement homogènes et productifs, insérés enfin dans un marché intérieur dynamique capable d'alimenter le budget de l'État. Dans aucun pays en développement ces caractéristiques ne sont réunies : même si l'accord classe dans la "boîte verte" les subventions à l'investissement et aux intrants et les aides au remplacement des cultures de plantes narcotiques quand elles sont octroyées dans le cadre de programmes de développement agricole et rural, en interdisant à ces pays les politiques de soutien des prix internes, il les prive de fait du droit à la politique agricole.

On attend de l'accord de Marrakech qu'il favorise en troisième lieu une augmentation de la demande alimentaire solvable. Dans la plupart des pays en développement (comme d'ailleurs dans les pays d'Europe de l'est), la stagnation de la production agricole que l'on peut redouter, suite à l'imposition de politiques agricoles inadaptées à leurs structures, permet de penser que l'augmentation de la demande solvable devrait y rester sporadique, limitée et irrégulière : les politiques agricoles déterminent en effet les revenus des agriculteurs et des ruraux qui forment le gros de la population de ces pays. L'évolution du pouvoir d'achat des urbains semble tout aussi aléatoire car elle devrait rester, comme dans les pays industriels, dépendante des politiques d'ajustement structurel. La probabilité que, d'ici 2001, les marchés agricoles internationaux continuent à osciller entre pléthora et pénurie est donc forte, et avec elle le risque que reprenne la guerre commerciale entre les Etats-Unis et l'Union européenne. L'agriculture sera sans doute un des dossiers les plus chauds de l'OMC. La fin de l'exception agricole en somme n'est pas pour demain.

Hélène DELORME  
CERI-FNSP.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Cet article se base sur plusieurs interviews réalisés auprès des responsables des questions agricoles au GATT, à la délégation américaine, dans l'administration française.
- Ont en outre été utilisées les publications suivantes.
- AgroMonde Service*, bi-mensuel.
- Chabert JP, Delorme H. *Les relations Nord-Sud-Est sur le marché international des céréales*. Économies et sociétés, 1982.
- CIB (Conseil international du blé). *Historique de l'accord blé*. Note interne du Secrétariat, 1974.
- Delorme H. *Le volet agricole de l'Uruguay round : une nouvelle régulation mondiale ?* Économie rurale, 12-93..
- Delorme H., Clerc D. *Un nouveau GATT - Les échanges mondiaux après l'Uruguay round*. Editions Complexe, Bruxelles, 1994.
- GATT. *Le commerce international 1987-88*. GATT, Genève, 1988.
- GATT. *Le commerce international - Statistiques*. GATT, Genève, 1993.
- Hanrahan C E, Jurenas R. *Agricultural Trade Policy and Programs*. Extrait de *The 1995 Farm Bill : Issues Likely to Shape the Debate*. Rapport du Congressional Research Service, à paraître.
- Le Monde*, 28 février 1995
- OCDE. *Politiques, Marchés et Echanges agricoles - Suivi et perspectives 1994*. Paris, OCDE, Paris, 1994
- Tubiana L. *La France face à l'organisation des marchés agricoles internationaux*. In Coulomb P et al, *Les agriculteurs et la politique*. FNSP, Paris, 1993.